

Déclaration des Unions régionales Ile de France CFDT – CGT – FSU – UNSA – SOLIDAIRES

Jeudi 28 avril 2011, AGIR pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la Pénibilité

L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les Retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel. Toutes les organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités entre autre, par un départ anticipé.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti. Pourtant les travaux menés tant par les experts, les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies.

La réforme des retraites de 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixé par les Organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés.

Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

Les négociations de branches ou d'entreprises qui vont s'ouvrir doivent prendre en compte les organisations du travail, les modes de management, la place des salariés dans les modes de production et les inégalités femmes/hommes. Elles doivent permettre d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie.

Dans la fonction publique, «le service actif» ne répond qu'imparfaitement et partiellement à la prise en compte de la pénibilité. Des discussions doivent s'engager.

Avec ces objectifs les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'Organisation International du Travail pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.

**Les unions régionales CFDT, CGT,
FSU, UNSA Solidaires
proposent aux salariés d'agir pour la
reconnaissance de la pénibilité, la
possibilité de départs anticipés.**

**Elles proposent également de participer
à un rassemblement régional unitaire**

**le jeudi 28 avril,
à partir de 12 heures à 14 heures
devant le MEDEF**

**afin d'interpeller le patronat
Rendez vous place Ecole Militaire
(avenue Bosquet)
(métro école Militaire)**

Montreuil le 6 avril 2011